



Conseil Municipal

Séance du 06 avril 2022

Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi six avril à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Marie s'est réuni en mairie –Salle Camille PETIT, sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de monsieur Bruno Nestor AZEROT, maire.

Après l'appel des membres à 17 h00, la séance débute et les **31 membres présents et représentés** ont eu à statuer sur les points suivants :

01- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame CHINAMA Calixte-Rosette est désignée par le conseil en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents et représentés.

02- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Dominique RANTIN

Aucune observation n'étant formulée, le **conseil prend acte** des décisions prises par monsieur le Maire depuis la précédente séance, à savoir :

- Quatre (04) actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain :

- 1) **l'arrêté n°115-2022/RA en date du 07 mars 2022** portant sur le terrain situé lieudit Robin-Est - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n° 485 de la section AB et appartenant à monsieur CAPRICORNE Jules.
- 2) **l'arrêté n°129-2022/RA en date du 07 mars 2022** portant sur le terrain sis 45, boulevard de la Voie Lactée –Cité Etoile - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n° 461 la section B et appartenant à madame HAURE Marie.
- 3) **l'arrêté n°130-2022/RA en date du 22 mars 2022** portant sur le terrain sis 25, rue Louis des Etages – Bourg- 97230 SAINTE MARIE et inscrit au cadastre sous le n° 522 de la section B et appartenant à madame CASTENDET Marie.
- 4) **l'arrêté n°132-2022/RA en date du 24 mars 2022** portant sur le terrain sis Lieudit Fond Pierre - Pérou-97230 SAINTE MARIE et inscrit au cadastre sous le n° 654 de la section R et appartenant à monsieur CEBAREC Guy Albert.

- Un (01) acte portant règlement de frais et honoraires de cabinet d'avocat :

- 5) l'arrêté n°128-2022/RA en date du 18 mars 2022 portant règlement de la somme de mille sept cent trente-six euros (1736 €) au Cabinet OVEREED suite à la demande de provision sur honoraires présentée par le cabinet CENTAURE AVOCATS portant sur une question juridique des Ressources humaines.

03 – PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION –EXERCICE 2021

Rapporteur : Monsieur Jean Baptiste ROTSEN

3-1- Budget de la Ville

Après présentation du Compte de Gestion de l'exercice 2021 établi par la Trésorière de Trinité, qui n'appelle ni observation ni réserve, les membres du Conseil approuvent par **28 voix pour et 3 abstentions** le Compte de Gestion 2021 dont les écritures sont les suivantes :

Sections	Montant en €	Cumulé	Montant en €
Section d'Investissement (excédentaire)	774 441,26	Cumulé déficitaire en €	- 3 278 722,65
Section de Fonctionnement (excédentaire)	2 269 751,32	Cumulé excédentaire en €	5 425 583,66

et sont conformes au Compte Administratif de la Ville de Sainte Marie pour le même exercice.

3-2- Budget annexe du Cimetière Lassalle

Après présentation du Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Cimetière Lassalle établi par la Trésorière de Trinité, qui n'appelle ni observation ni réserve, les membres du Conseil approuve par **28 voix pour et 3 abstentions** le Compte de Gestion 2021 dont les écritures sont les suivantes :

Sections	Montant en €	Cumulé	Montant en €
Section d'Investissement (excédentaire)	0,00	Cumulé excédentaire en €	925 083,78
Section de Fonctionnement (excédentaire)	0,00	Cumulé excédentaire en €	7 112,34

et sont conformes au Compte Administratif du Cimetière Lassalle pour le même exercice.

04 – PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS –EXERCICE 2021

Rapporteur : Monsieur Jean Baptiste ROTSEN

4-1- Budget de la Ville

En l'absence de monsieur le maire, le Conseil siégeant sous la présidence de madame TERMON -1^{ère} adjointe, approuve par **28 voix pour et 3 abstentions**, le Compte Administratif 2021 de la Ville qui a permis de dégager un résultat de l'exercice cumulé déficitaire de **3 044 192,58 €**.

4-2- Budget annexe du Cimetière Lassalle

En l'absence de monsieur le maire, le conseil siégeant sous la présidence de madame TERMON, 1^{ère} adjointe, approuve par **28 voix pour et 3 abstentions**, le Compte Administratif 2021 du Cimetière Lassalle qui a permis de dégager un résultat de l'exercice cumulé excédentaire de **0,00 €**.

05 – AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Monsieur Jean Baptiste ROTSEN

Le Conseil Municipal, approuve par **28 voix pour et 3 abstentions**, l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement de l'exercice 2021, afin de couvrir le besoin net d'exécution de la section d'investissement.

- Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	:	0,00 €
- Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	:	5 425 583,66 €

06 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Jean Claude BOUDARD

Considérant l'avis favorable de la Commission Communale des Finances en date du 28.03.2022 suite à l'analyse des documents accompagnant les demandes de subvention,

Considérant que les membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet ne prennent pas part au vote,

Le Conseil, à **21 voix pour et 3 abstentions**, décide d'octroyer pour montant total de **487 300 €**, des subventions aux associations telles qu'indiquées ci-dessous :

Associations	Subventions	
	fonctionnement	exceptionnelle
LA SAMARITAINE	14 000 €	
ASME	12 000 €	
ASCEF	5 000 €	
LA SAMARITAINE DE PARIS		1 500 €
RACING CLUB DU MORNE DES ESSES	2 000 €	
POWER FUTSAL MADA	800 €	
KAYNOU	220 000 €	50 000 €
ADDIE	50 000 €	
BEL ZWEL	130 000 €	
UNION DES FEMMES DE LA MARTINIQUE	1 000 €	
BANQUE ALIMENTAIRE MARTINIQUE	1 000 €	

07 - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES

Rapporteur : Monsieur Guy RICHER

Le Conseil après en avoir délibéré, par **29 voix pour et 2 abstentions** :

- **De maintenir** les taux des contributions directes locales pour l'année 2022 soit :

⇒ Taxe Foncière sur les propriétés bâties (T.F.B.) : **50,54 %**

⇒ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.) : **19,04 %**

- **Donne** tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

08 – EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2022

Rapporteur : Monsieur Jean Baptiste ROTSEN

8-1- Budget de la ville

Le **Budget Primitif 2022 de la Ville**, s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de **53 627 114 €**, est adopté chapitre par chapitre, par **28 voix pour** et **3 abstentions** et se décompose comme suit :

Section Investissement	23 257 069,00 €
Section de Fonctionnement	30 370 045,00 €

8-2- Budget annexe du Cimetière Lassalle

Le **Budget annexe Cimetière Lassalle de l'exercice 2022** s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de **999 096,17 €**, est adopté chapitre par chapitre, à l'unanimité, soit par **29 voix pour** et **2 abstentions** et se décompose comme suit :

Section	Montant en €
Section investissement	954 220,28
Section fonctionnement	44 875,89

09 – APPROBATON DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA FOIRE AGRICOLE : GRAND MARCHÉ « TERRE – MER »

Rapporteur : Madame Chantal BAZAS-SILBANDE

Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit **31 voix pour** :

- D'approuver le projet de réalisation de la foire agricole sur le thème du Grand Marché « Terre-Mer » programmé pour le 07 mai 2022 ainsi que le plan de financement qui suit :

Partenaires	Montant en €	Pourcentage
Collectivité Territoriale de Martinique	9 300,00 €	30 %
CAP Nord Martinique	18 600,00 €	60 %
Commune de Sainte Marie	3 100,00 €	10 %
TOTAL	31 000,00 €	100 %

- D'attribuer tout pouvoir à monsieur le maire pour signer les actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

10 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION « FESTY-BOURG »

Rapporteur : Madame Carine BERNARD

Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit **31 voix pour** :

- D'approuver le projet de réalisation de la manifestation « Festy-bourg » programmé pour les 27 et 28 mai 2022 ainsi que le plan de financement qui suit :

Partenaires	Montant en €	Pourcentage
Etat : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	10 000,00 €	33,5 %
CTM	6 000,00 €	20 %
CAP Nord	10 000,00 €	33,5 %
Commune de Sainte Marie	4 000,00 €	13 %
TOTAL	30 000,00 €	100 %

- D'attribuer tout pouvoir à monsieur le maire pour signer les actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

11 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA CRECHE CANNELLE

Rapporteur : Madame Sarah ANGAMA

Afin de finaliser le projet d'extension de la Crèche Cannelle, le Conseil, à l'unanimité soit **30 voix pour**,

- Autorise monsieur le maire à solliciter de la CTM, une subvention au titre de la dotation ACTC ou du prochain plan de relance au lieu du Programme opérationnel FEDER 2021-2027
- Approuve le plan de financement définitif qui se présente comme suit :

Partenaires	Montant en €	Pourcentage
Collectivité Territoriale de Martinique	203 000,00 €	70,00 %
Caisse d'Allocations Familiales	37 700,00 €	13,00 %
Commune de Sainte Marie	49 300,00 €	17,00 %
TOTAL	290 000,00 €	100,00 %

- Autorise monsieur le maire à solliciter les subventions afférentes,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

12 – APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur le maire

Le tableau des emplois communaux, arrêté au 1^{er} Janvier 2022 se répartissant comme suit :

Effectifs budgétaires autorisés :	385 postes
Effectifs pourvus :	286 postes
Dont à temps non complet :	99 agents
Effectifs non pourvus :	72 postes

est approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit par 30 voix pour**.

13 – CREATION DU CONSEIL DES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES (CDDF)

Rapporteur : Madame Séverine TERMON

A l'issue de la présentation du projet de création du Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF), les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, **soit 30 voix pour**

- De créer un Conseil des Droits et Devoirs de la Famille (CDDF)
- D'approuver la composition du CDDF
- D'attribuer tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

14 – MODALITE D'ATTRIBUTION DE VEHICULES DE FONCTION, REMISES A DOMICILE ET AUX AGENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Madame Violaine DIAZ

Conformément à l'article L.2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique, qui stipule "selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le Conseil Municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie,

Le Conseil décide, à l'unanimité **soit 31 voix pour** :

- D'approuver les listes des mandats et fonctions ouvrant droit à l'attribution de véhicules
- D'autoriser monsieur le maire à prendre les arrêtés individuels portant attribution de véhicule.
- D'attribuer tout pouvoir à monsieur le maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

15 - QUESTIONS DIVERSES

➔ **Monsieur FRANCOIS-ENDELMONT** fait part des doléances des administrés de :

- **Rivière Pierrot** : problème d'éclairage public – Câble électrique à ras le sol
- **Ferme Pain-De-Sucre** : revêtement de la chaussée

Monsieur le maire signale que le point sera fait avec monsieur CASERUS et les services responsables afin d'y donner suite.

➔ **Monsieur BONIFACE** fait état d'avancement des travaux de réhabilitation du stade LOUIS Xercès :

- Travaux relatifs à l'assise du bâtiment –en cours
 - Substitution du matériau du sol par matériau de carrière compacté – terminé
 - Ferrailage en cours en vue mise en place de la dalle
 - Réalisation des parkings extérieurs

➔ **Monsieur TEDOS** invité par monsieur le maire à faire état des opérations de logements en cours, signale qu'il en existe 15 ce qui équivaut à 400 logements environ. Puis commente la projection des images portant sur ce qui suit :

● **Logements sociaux :**

Opération	logement	Observation/Echéance/Livraison	
Bassin noir – Fourniols	55 15 (villas)	Réalisée par un promoteur et rachetée par SEMAG	
Eudorçait	24	Terminée	A livrer fin avril 2022
Union	52	Réalisée par un promoteur et rachetée par SIMAR	couverture en cours
Cadran :	12	Terminée	A livrer en mai 2022
rue Ernest Desproges		Retardée	Litige SOGEA/OZANAM

● **Logements sociaux à venir :**

Opération	logement	Observation/Echéance/Livraison	
Fonds Saint-Jacques -rue du Pavé-	50 5 (villas)	réalisée par un promoteur et rachetée par SIMAR	Début travaux : Déc. 2022 A livrer : 2024

FIN DE SEANCE : 19H19

Fait à Sainte marie, le 08 avril 2022

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT